

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL – PATRIE

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

GROUPE DE TRAVAIL INTERMINISTERIEL CHARGE
DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ANNUELLE DU CRE

SOUS-COMMISSION SCIENTIFIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION

Cérémonie solennelle d'ouverture des travaux de la 34^{ème} conférence annuelle du CREDAF sur « Le numérique au service de l'élargissement de l'assiette fiscale »

YAOUNDE-HILTON HOTEL, LE 10 juin 2019

Discours d'ouverture de Monsieur le Ministre des Finances



- **Monsieur le Président du Cercle de Réflexion et d'Echange des Dirigeants des Administrations Fiscales ;**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;**
- **Excellences, Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique ;**
- **Mesdames et Messieurs les Délégués du CREDAF ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs.**

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole ce jour et en ces lieux, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des travaux de la 34^{ème} conférence annuelle du Cercle de Réflexion et d'Echange des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF).

Permettez-moi, au nom du Gouvernement et du peuple camerounais tout entier, de vous souhaiter à tous et à chacun, la bienvenue à Yaoundé.

Je voudrais tout d'abord saisir cette opportunité pour exprimer la gratitude du Gouvernement camerounais à l'endroit du Cercle de Réflexion et d'Echange des Dirigeants des Administrations Fiscales pour le choix qui a été porté sur notre pays pour abriter ces assises.

Le thème de cette 34^{ème} édition s'intitule : « le numérique au service de l'élargissement de l'assiette fiscale ». Vous comprendrez aisément la satisfaction marquée des plus hautes autorités de notre pays car elles sont convaincues de la place centrale qu'occupe globalement la question du numérique et ses enjeux sur l'élargissement de l'assiette fiscale.

Qu'il me soit permis de vous exprimer, **Monsieur Miradin MORLAN**, Président du CREDAF, le plaisir qui est le nôtre de vous compter parmi nous ce jour à l'occasion de ces assises.

Le gouvernement, par ma voix, vous témoigne toute sa gratitude et, à travers vous, à toutes les Délégations du CREDAF, pour avoir choisi le Cameroun et avoir effectivement effectué le déplacement de Yaoundé.

Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à mes collègues membres du Gouvernement ainsi qu'à toutes les hautes personnalités ici présentes qui, malgré un calendrier chargé ont tenu non seulement à rehausser de leur présence l'éclat de la présente cérémonie, mais également à prendre une part active dans ces travaux.

Par-delà le simple respect du principe rotatif qui sous-tend le fonctionnement de votre grande organisation, ce choix représente pour nous une marque de confiance et de reconnaissance.

Confiance car le Cameroun, dont le sol a vu le CREDAF porté sur ses fonds baptismaux, justifie d'une longue tradition en matière d'accueil et d'organisation des actions de cet organisme. On pourrait ainsi se souvenir du Colloque de Yaoundé en 2008, du séminaire de 2011 et de l'atelier technique de 2015 pour ne citer que ces évènements là.

Reconnaissance aussi, car l'organisation de cette plénière au Cameroun traduit l'appréciation du rôle que notre pays a joué en sa qualité de **pays Membre fondateur** dans le cadre de la préparation et l'adoption de l'acte constitutif et des statuts du CREDAF en 1982 ici même à Yaoundé.

Je vois aussi dans le choix du Cameroun la volonté du CREDAF d'accompagner les pays en développement dans leurs efforts de modernisation et de renforcement de leurs performances de mobilisation des ressources budgétaires.

Aux nombreux délégués venus des administrations fiscales des pays membres du CREDAF et des organisations internationales, nous vous souhaitons également une chaleureuse et amicale bienvenue, ainsi qu'un bon séjour à Yaoundé, la ville aux sept collines!

- **Monsieur le Président du CREDAF ;**
- **Mesdames et Messieurs les Délégués ;**
- **Mesdames et Messieurs.**

L'élargissement de l'assiette est une préoccupation constante de toutes les administrations fiscales qui doivent, sans cesse, augmenter le niveau de mobilisation des ressources pour contribuer au financement des besoins croissants de leurs communautés.

Convenons néanmoins que cette préoccupation est plus forte encore dans les économies en développement, dominées par l'informalité, et où le taux de pression fiscale, malgré des avancées importantes enregistrées, reste éloigné des standards internationaux.

Une meilleure mobilisation des ressources est du reste impérative pour ces économies, dans un contexte de transition fiscale, qui oblige à un recentrage sur les ressources internes, en raison d'une baisse prévisible des droits de porte, elle-même consécutive à la levée des barrières tarifaires mais surtout une fluctuation imprévisible des cours du pétrole en dépit d'une légère reprise observée récemment.

Le contexte économique dans lequel évolue notre pays est d'autant difficile que le choc économique notamment la baisse drastique des prix des matières premières et le choc sécuritaire ont rendu la tâche plus ardue aux autorités.

En effet, prenant la mesure de la crise qui sévissait avec pour corollaire une importante réduction de certaines sources de recettes notamment pétrolières, ainsi que de nos réserves monétaires, les Chefs d'Etats de la CEMAC se sont réunis à Yaoundé le 23 décembre 2016 à l'initiative de S.E. M Paul Biya, Chef de l'Etat du Cameroun, dans le cadre d'un sommet extraordinaire sur la situation économique en zone CEMAC.

De ce sommet à l'issue duquel vingt-et-une (21) résolutions avaient été adoptées, ils avaient décidé que soient engagées des

négociations et la signature de programmes économiques avec le Fonds Monétaire International (FMI).

L'enjeu de ce programme était de rétablir les équilibres budgétaires et extérieurs mais surtout de soutenir la consolidation budgétaire pour permettre aux Etats de poursuivre les projets de développement nécessaires à leur émergence.

Si cette consolidation postule une plus grande maîtrise des dépenses, elle repose également sur une mobilisation des recettes internes plus accrue. C'est dans cet esprit qu'un vaste programme de réforme structurelle des finances publiques a été engagé au Cameroun et qui balaie largement le champ des recettes fiscales et des droits de porte.

Ce chantier passe par la poursuite du processus de simplification et d'automatisation des procédures à travers l'introduction du télépaiement pour les Grandes et Moyennes entreprises, la télédéclaration des Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF), la dématérialisation de l'enregistrement de la commande publique et des actes judiciaires, celle la procédure contentieuse et d'octroi du sursis de paiement, et plus

globalement la mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Impôts et Taxes (SIGIT).

Comme vous pouvez le constater, la tâche est immense. L'enjeu de ces défis consiste à la fois à augmenter les revenus tout en facilitant et en améliorant l'environnement fiscal des affaires par une meilleure relation avec le contribuable. C'est le lieu de se féliciter des avancées obtenues mais de redoubler d'efforts car les attentes sont toujours plus fortes.

Mettre en œuvre les réformes prévues dans le cadre de ce programme tout en s'adaptant aux nouvelles données technologiques conduit objectivement à repenser tout notre système et toutes nos méthodes de mobilisation des recettes, dans une perspective d'élargissement de l'assiette. Cette réflexion, globale, ne doit faire l'économie d'aucun domaine et doit interroger, à la fois, les méthodes d'identification, de suivi des contribuables, ainsi que les techniques de collecte de l'information à but fiscal.

Le fichier des contribuables est à l'administration fiscale ce qu'est le portefeuille clientèle à l'entreprise. Sa parfaite maîtrise est donc le point de départ de toute stratégie pertinente

de mobilisation optimale des ressources. Les technologies modernes ne peuvent-elles pas aider en cette matière ?

De même, la fonction principale d'une administration fiscale est **le suivi du respect de leurs obligations déclaratives et de paiement par les contribuables**. Elle implique notamment l'identification et la relance à bonne date des défaillants et reliquataires, une connaissance rigoureuse du stock et de la répartition des restes à recouvrer et l'élaboration d'une stratégie pertinente pour leur apurement. Faut-il abandonner une fonction aussi importante qu'exigeante à la seule intervention humaine ?

Enfin, on a souvent souligné, pour le déplorer, le faible apport du contrôle fiscal dans le rendement global de nos administrations fiscales, en particulier dans les économies en développement. La vérité est qu'il n'y a pas de contrôle efficace sans accès à **une information fiscale pertinente**. Quels outils mettre en place pour assurer l'accès à cette information ?

Vous l'avez compris, **Mesdames et Messieurs**, le numérique offre à nos administrations fiscales d'importantes opportunités

d'amélioration des modes d'administration de l'impôt, une amélioration sans laquelle aucun élargissement durable de l'assiette fiscale n'est possible.

Mais l'avènement du numérique, vous le savez, représente également un défi pour nos économies qu'il expose aux risques d'optimisation fiscale et d'érosion des bases taxables.

Là aussi, notre perception traditionnelle du système fiscal doit évoluer pour assurer la captation fiscale des revenus issus de l'économie numérique. Il faut sans doute redéfinir la notion d'« établissement stable » à la lumière du modèle économique des entreprises du numérique ; réfléchir à une imposition de la publicité sur les marchés virtuels ; interroger la possibilité d'instaurer des taxes sur le chiffre d'affaires numérique réalisé dans nos différents pays...

Il faut donc réfléchir sans se limiter pour trouver des solutions. Mais il faut se méfier de solutions trop complexes, imposant de trop lourdes obligations fiscales à ces entreprises et s'inscrivant, finalement, à rebours de l'objectif d'élargissement de l'assiette fiscale !

- **Monsieur le Président du CREDAF ;**
- **Mesdames et Messieurs les Délégués ;**
- **Mesdames et Messieurs.**

Vous le voyez, les enjeux des présentes assises sont multiples.

C'est le lieu pour moi d'exhorter l'ensemble des délégués présents à prendre une part active dans ces travaux. Je les invite, autant que les règles du CREDAF l'autorisent, à participer très activement aux échanges et discussions qui seront organisés. De cette attention soutenue dépendra, à coup sûr, la qualité des résolutions attendues.

Je forme le vœu qu'au sortir de cette 34^{ème} conférence annuelle, le CREDAF soit plus fort et mieux armé avec tous ses membres, pour conduire avec succès les activités du thème général retenu pour le programme triennal de l'association, à savoir *l'élargissement de l'assiette fiscale*.

- **Monsieur le Président du CREDAF ;**
- **Mesdames et Messieurs les Délégués ;**

▪ **Mesdames et Messieurs.**

Une rencontre internationale est toujours une occasion de découverte pour les délégués étrangers. Ce faisant, je vous invite à profiter de la diversité culturelle du Cameroun à travers Yaoundé, la ville aux sept collines.

Et, je déclare ouverts les travaux de **la 34^{ème} conférence annuelle du Cercle de Réflexion et d'Echange des Dirigeants des Administrations Fiscales** de Yaoundé du 10 au 14 juin 2019.

Vive la coopération internationale,

Vive le **CREDAF**,

Vive le Cameroun et son illustre Chef, **S.E Monsieur Paul BIYA**, Président de la République.

Je vous remercie de votre aimable attention.